

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :

02 10 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :

25 09 2023

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

Nombre de
délégués :

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Absents :

Excusés : 4

EXCUSES : M BARBERET Emmanuel, Mme CALINON Séverine, M DAVID Franck, M FASSETT Jérôme, M GOUNAND Alain,

SECRETARE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 18 - 23 REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 7 septembre 2023,

Il est proposé de mettre en place, pour l'ensemble des agents du Syndicat mixte Doubs Loue, un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur est applicable aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels de droit public. Il fixe les règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services du Syndicat mixte Doubs Loue.

Il a vocation à faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale (notamment en matière de gestion du personnel, d'organisation du travail, de règles de vie dans la collectivité, d'hygiène, de sécurité et de discipline).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de :

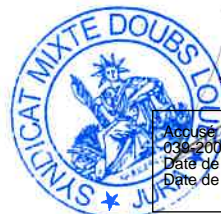
- ADOPTE le règlement intérieur du personnel annexé à la présente délibération

Pour extrait conforme,

A Dole, le 02 OCTOBRE 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Etienne CORDIER



Accuse de réception en préfecture
030-200008365-20240111-D1823-DE 1/1
Date de télétransmission : 11/01/2024
Date de réception préfecture : 11/01/2024